

SUPPLY CHAIN POLICY

POLITIQUE RELATIVE A LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT

Version française (English version below)

1. VACHERON CONSTANTIN, Branch of Richemont International SA est une entreprise de droit suisse sis Chemin du Tourbillon 10, CH-1228 Plan-les-Ouates.

La présente politique confirme l'engagement de VACHERON CONSTANTIN à respecter les droits de l'Homme, à éviter de contribuer au financement des conflits et à respecter toutes les sanctions, toutes les résolutions et le droit pertinents des Nations unies.

2. VACHERON CONSTANTIN est un membre certifié du Responsible Jewellery Council (RJC). En tant que tel, nous nous engageons à prouver, au moyen d'une vérification par un tiers indépendant, que nous :

- a) respectons les droits de l'Homme en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- b) ne participons à aucune forme de corruption, de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme et ne tolérons pas de telles activités ;
- c) soutenons la transparence des paiements provenant de gouvernements et de forces de sécurité conformes aux droits dans les industries extractives ;
- d) ne fournissons aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés illicites ;
- e) permettons aux parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations concernant la chaîne d'approvisionnement du secteur de la bijouterie-joaillerie et
- f) mettons en œuvre le cadre en cinq étapes de l'OCDE en tant que processus de gestion pour mener le devoir de diligence fondé sur les risques afin d'assurer des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais précieux provenant de zones de conflit et à haut risque.

3. Nous nous engageons également à faire usage de notre influence pour éviter d'éventuelles violations de la part d'autres parties.

4. Concernant les violations flagrantes lors de l'extraction, du transport ou du commerce de minerais précieux :

Nous ne tolérerons, n'assisterons ou ne faciliterons en aucune manière la perpétration des actes suivants, non plus que nous n'en tirerons profit ou y contribuerons :

- a) la torture ou les traitements cruels, inhumains et dégradants ;
- b) le travail forcé ou obligatoire ;
- c) les pires formes de travail des enfants ;
- d) les violations et les atteintes aux droits de l'Homme ou
- e) les crimes de guerre, les autres violations flagrantes du droit humanitaire international, les crimes contre l'humanité ou le génocide.

5. Nous cesserons toute relation avec des fournisseurs en amont si nous identifions un risque indiquant raisonnablement qu'ils se livrent aux violations mentionnées au paragraphe 4, qu'ils s'approvisionnent auprès de tiers commettant ces violations ou qu'ils sont associés à ceux-ci.

6. Concernant le soutien direct ou indirect aux groupes armés non étatiques :

Nous n'achetons ou ne vendons que des diamants pleinement conformes au Système de certification du Processus de Kimberley. Nous ne tolérerons aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques ou leurs entités affiliées — notamment à travers l'approvisionnement en minerais précieux ou diamants, le versement d'argent ou la fourniture d'une assistance logistique, matérielle ou autre — se livrant illégalement aux activités suivantes :

- a) le contrôle illégal de sites miniers ou d'itinéraires de transport, de points de commerce des minerais précieux ou diamants et d'acteurs en amont dans la chaîne d'approvisionnement ou

- b) la taxation illégale ou l’extorsion d’argent, de minerais précieux ou de diamants sur des sites miniers, des itinéraires de transport ou des points de commerce de minerais précieux ou diamants, ou à l’encontre d’intermédiaires, d’entreprises exportatrices ou de négociants internationaux.

7. Nous cesserons immédiatement toute relation avec des fournisseurs en amont si nous identifions un risque raisonnable qu’ils s’approvisionnent auprès de tiers soutenant directement ou indirectement des groupes armés non étatiques tels que ceux visés au paragraphe 6 ou qu’ils sont liés à ceux-ci.

8. Concernant les forces de sécurité publiques ou privées :

Nous affirmons que le rôle des forces de sécurité publiques ou privées est d’assurer la sécurité des travailleurs, des installations, des équipements et de la propriété en conformité avec l’État de droit, y compris la législation qui garantit les droits de l’Homme. Nous ne fournirons aucun soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées qui commettent les atteintes décrites au paragraphe 4 ou qui agissent illégalement comme décrit dans le paragraphe 6.

9. Concernant les pots-de-vin et les fausses déclarations sur l’origine des minerais précieux :

Nous nous abstenons d’offrir, de promettre ou d’accorder des pots-de-vin et nous résisterons aux sollicitations de pots-de-vin aux fins de cacher ou de masquer l’origine des minerais précieux, de faire de fausses déclarations concernant les taxes, les droits et les redevances versés aux gouvernements pour l’extraction, le commerce, le traitement, le transport et l’exportation des minerais précieux.

10. Concernant le blanchiment d’argent :

Nous soutiendrons les efforts pour contribuer à l’élimination du blanchiment d’argent dans les situations où nous identifions un risque raisonnable de blanchiment d’argent résultant ou lié à l’extraction, au commerce, au traitement, au transport ou à l’exportation de minerais précieux, des diamants et des pierres de couleurs.

English version

1. VACHERON CONSTANTIN, Branch of Richemont International SA is a company organized under the laws of Switzerland with a place of business at Chemin du Tourbillon 10, CH-1228 Plan-les-Ouates.

This policy confirms VACHERON CONSTANTIN’s commitment to respect human rights, avoid contributing to the finance of conflict and comply with all relevant UN sanctions, resolutions and laws.

2. VACHERON CONSTANTIN is a certified member of the Responsible Jewellery Council (RJC). As such, we commit to proving, through independent third-party verification, that we:

- a) respect human rights according to the Universal Declaration of Human Rights and International Labour Organization Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work;
- b) do not engage in or tolerate bribery, corruption, money laundering or finance of terrorism;
- c) support transparency of government payments and rights-compatible security forces in the extractives industry;
- d) do not provide direct or indirect support to illegal armed groups;
- e) enable stakeholders to voice concerns about the jewellery supply chain; and
- f) are implementing the OECD five-step framework as a management process for risk-based due diligence for responsible supply chains of precious minerals from conflict-affected and high-risk areas.

3. We also commit to using our influence to prevent abuses by others.

4. Regarding serious abuses associated with the extraction, transport or trade of precious minerals:

We will neither tolerate nor profit from, contribute to, assist or facilitate the commission of:

- a) torture, cruel, inhuman and degrading treatment;
- b) forced or compulsory labour;
- c) the worst forms of child labour;
- d) human rights violations and abuses; or
- e) war crimes, violations of international humanitarian law, crimes against humanity or genocide.

5. We will immediately stop engaging with upstream suppliers if we find a reasonable risk that they are committing abuses described in paragraph 4 or are sourcing from, or linked to, any party committing these abuses.

6. Regarding direct or indirect support to non-state armed groups:

We only buy or sell diamonds that are fully compliant with the Kimberley Process Certification Scheme. We will not tolerate direct or indirect support to non-state armed groups, including, but not limited to, procuring precious minerals and diamonds from, making payments to, or otherwise helping or equipping non-state armed groups or their affiliates who illegally:

- a) control mine sites, transportation routes, points where precious minerals or diamonds are traded and upstream actors in the supply chain; or
- b) tax or extort money or precious minerals or diamonds at mine sites, along transportation routes or at points where diamonds are traded, or from intermediaries, export companies or international traders.

7. We will immediately stop engaging with upstream suppliers if we find a reasonable risk that they are sourcing from, or are linked to, any party providing direct or indirect support to non-state armed groups as described in paragraph 6.

8. Regarding public or private security forces:

We affirm that the role of public or private security forces is to provide security to workers, facilities, equipment and property in accordance with the rule of law, including law that guarantees human rights. We will not provide direct or indirect support to public or private security forces that commit abuses described in paragraph 4 or that act illegally as described in paragraph 6.

9. Regarding bribery and fraudulent misrepresentation of the origin of precious minerals:

We will not offer, promise, give or demand bribes, and will resist the solicitation of bribes, to conceal or disguise the origin of precious minerals, or to misrepresent taxes, fees and royalties paid to governments for the purposes of extraction, trade, handling, transport and export of precious minerals.

10. Regarding money laundering: We will support and contribute to efforts to eliminate money laundering where we identify a reasonable risk resulting from, or connected to, the extraction, trade, handling, transport or export of precious minerals, diamonds and coloured gemstones.

Signature et validation / Signature and endorsement

Nom / Name: Clotilde Baron-Renault Chum

Fonction / Function: International Supply Chain Director

Signature: 

Date d'effet / Date of effect: 25/10/2021